SERVICES PERISCOLAIRES

Les activités périscolaires se déroulent au 2^{ème} étage de la salle polyvalente et sont encadrées par du personnel communal.

Formalités administratives

Toutes les démarches sont à effectuer auprès de la Mairie de Girancourt aux horaires d'ouverture. Les règlements sont acceptés en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

Pour chaque enfant fréquentant le service périscolaire (cantine et/ou garderie), le questionnaire ci-joint est à retourner, complété et signé, en Mairie.

Cantine

Vous trouverez ci-joint les fiches mensuelles de réservation ainsi que le règlement intérieur en vigueur.

Après déduction de la participation de votre Mairie, le prix d'un repas est de 4,20 €.

Un RIB doit être transmis à la Mairie.

Fiche mensuelle de réservation

Plusieurs enfants d'une même famille peuvent être inscrits sur la même fiche.

Il est impératif de bien respecter la date butoir de retour indiquée sur chaque fiche et de l'accompagner du règlement. En cas de non-respect et comme stipulé dans le règlement, le tarif appliqué sera au prix coutant, soit 7,03 € / repas. Aucune exception ne sera acceptée en raison des réservations faites auprès du fournisseur et d'équité. Merci pour votre compréhension.

Pour les enfants fréquentant la cantine toute l'année, vous pouvez d'ores et déjà réserver toute l'année (un chèque par mois encaissé le mois suivant).

Garderie

La carte de garderie est nominative et indispensable pour que l'enfant soit pris en charge par le personnel communal. Après déduction de la participation de votre Mairie, la carte est vendue 22 € et compte 10 séquences.

Une séquence correspond à 1h15 le matin (7h30 - 8h45) ou à 2h15 l'après-midi (16h15 - 18h30), quel que soit le temps passé par l'enfant.

L'enfant est pris en charge dès la sortie de classe et ce jusqu'à l'arrivée d'un parent ou d'une personne habilitée.

Tout dépassement après 18h30 sera facturé. Dès 18h31, une séquence supplémentaire sera défalquée ; ainsi qu'à 18h45.